



RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC) POLITIQUE D'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS (AGE)

Approuvé en février 2023

RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC) POLITIQUE D'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS (AGE)

La présente politique a été élaborée afin d'assurer une aide à la garde d'enfants de membres du personnel de l'équipe nationale dans le cadre d'un stage ou d'une compétition. Cette politique définit notre programme visant à soutenir la capacité des membres du personnel de l'équipe nationale à assumer les responsabilités de leur poste, au cours de leur première année de retour au travail après un congé parental. Le directeur général et le DHP examineront les demandes d'AGE effectuées au cours de la première année de retour au travail. Les principales considérations dans l'élaboration de cette politique sont les suivantes :

- Le rôle de l'AGE dans l'environnement du stage et de la compétition est uniquement de fournir des soins aux enfants et de veiller au bien-être de l'enfant du membre du personnel afin de garantir la capacité du membre du personnel à remplir ses responsabilités.
- Le membre du personnel est chargé de s'assurer que l'AGE possède un niveau d'expérience et/ou de formation approprié pour assurer la garde des enfants dans l'environnement du stage et de la compétition. Dans la mesure du possible, il est préférable que ce rôle soit rempli par un membre de la famille ou un ami du membre du personnel.
- L'AGE n'a aucune responsabilité concernant les athlètes et le personnel de l'équipe nationale dans l'environnement du stage et de la compétition.

DEMANDE DE SOUTIEN

RFRC examinera la demande d'un membre du personnel pour obtenir le soutien d'un AGE, dans les conditions suivantes :

- le membre du personnel doit informer RFRC de sa demande de soutien, par écrit, en précisant le type et le niveau de soutien requis;
- le membre du personnel sera autonome pour déterminer qui est le plus apte et le plus disponible pour fournir le soutien requis;
- le membre du personnel disposera, dans la mesure du possible, d'un AGE «de réserve» au cas où son AGE principal ne pourrait pas se déplacer pour une raison quelconque.

RESPONSABILITÉS DE L'AGE

Pour s'assurer que les besoins de l'enfant du membre du personnel sont satisfaits, l'AGE doit :

- être titulaire d'un passeport valable six mois après la date de départ du stage ou de la compétition en question;
- être disponible pour rencontrer le membre du personnel et la direction de l'équipe, avant le départ pour un stage ou une compétition, si nécessaire;
- signer une entente du personnel de l'équipe et se conformer au Code de conduite et d'éthique de RFRC;

- s'assurer que le membre du personnel et l'AGE aient discuté des besoins en soins de l'enfant avant le départ pour les stages et les compétitions;
- toutes les personnes qui voyagent avec Équipe Canada sont membres de l'équipe, mais on demande aux AGE de limiter leurs services à l'enfant du membre du personnel et de s'abstenir de fournir des services ou du soutien à tous les autres membres de l'équipe.

EXAMEN ET ÉVALUATION

Le DG et le DHP examineront, avec le membre du personnel, les exigences de l'AGE pour chaque trimestre de la première année de retour au travail. L'examen évaluera comment l'ajout de l'AGE améliore la performance du membre du personnel dans l'environnement de travail professionnel.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE L'ÉQUIPE

Le rôle principal du membre du personnel de l'équipe (MPÉ) est lié à la performance. Le personnel médical de l'équipe (PMÉ) est également responsable des soins médicaux d'urgence qui peuvent être nécessaires pour les athlètes et les membres du personnel de l'équipe. Pour se concentrer sur la performance, le MPÉ et le PMÉ ne fourniront pas de services de garde d'enfants.

RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES DE RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA

RFRC est financièrement responsable de :

- 100% du coût du billet d'avion le plus bas disponible pour l'AGE voyageant avec le membre du personnel et son enfant;
- 100% du coût des repas fournis aux membres de l'équipe. Les frais de repas qui ne sont pas inclus pour tous les membres de l'équipe sont à la charge de l'AGE;
- 100% du coût du logement pour l'AGE partageant le logement avec le membre du personnel et son enfant;
- 100% des frais d'inscription applicables tels que payés pour tous les membres du personnel de l'équipe;
- 100% de l'assurance voyage standard de RFRC pour les stages d'entraînement et les compétitions internationales.

RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES DU MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉQUIPE

Les membres du personnel sont financièrement responsables:

- de 100 % du coût des honoraires ou des salaires versés à l'AGE pour les services rendus au membre du personnel et à leur enfant;
- du coût de tous les frais annexes.

Historique de la politique	
Approuvée	le 10 février 2023
Date de la prochaine révision	Février 2024